

Communiqué

Selon un reportage, Ottawa envisagerait d'assouplir la réglementation sur les sachets de nicotine:

Le premier ministre Carney se soucie-t-il davantage de protéger les profits de l'industrie que de protéger la jeunesse canadienne?

Le 23 septembre, 2026 – Trois importants groupes de lutte contre le tabagisme tirent la sonnette d'alarme face aux rumeurs rapportées par le [National Post](#), selon lesquelles le gouvernement fédéral envisagerait d'assouplir la réglementation relative à la vente des sachets de nicotine. La question porte sur la règle qui limite leur vente aux pharmacies, une mesure visant à protéger les jeunes contre la dépendance à la nicotine et à prévenir un autre fiasco de santé publique similaire à celui causé par la libéralisation du marché des produits de vapotage.

« Limiter la vente des sachets de nicotine aux pharmacies offre un accès facile aux fumeurs, et garantit également qu'ils bénéficient de conseils de santé professionnels et personnalisés concernant l'utilisation de ces nouveaux types de produits dans le cadre de l'arrêt tabagique - tout en protégeant les jeunes contre un accès trop facile ainsi que la promotion dans les dépanneurs », explique **Cynthia Callard, directrice générale des Médecins pour un Canada sans fumée**.

Dans une récente entrevue accordée à la **Presse canadienne**, la **ministre de la Santé, Marjorie Michel**, a nié avoir l'intention d'assouplir les restrictions — « [ce n'est pas une option que j'envisage](#) » — tout en faisant valoir qu'elle n'est pas en mesure « de suivre chaque paquet sur le marché illicite ». Elle privilégie plutôt une approche de santé publique consistant à éduquer la population afin de l'aider à prendre « la meilleure décision pour sa santé ».

« Les propos de la ministre n'atténuent en rien nos craintes concernant un éventuel assouplissement des restrictions envisagé par le bureau du premier ministre. Quels que soient les défis posés par le marché illicite, il y a beaucoup à faire pour contrer les ventes illégales, à commencer par l'imposition d'amendes dissuasives aux contrevenants. Pour ce qui est des campagnes de sensibilisation, rappelons qu'il y a un siècle, on misait sur l'éducation pour protéger les enfants du tabagisme. Il y a dix ans, on misait sur l'éducation pour protéger les enfants contre le vapotage. Regardez où cela nous a menés », déclare **Flory Doucas, codirectrice de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**.

Depuis [l'annonce](#) de l'arrêté ministériel en question il y a deux ans, le 22 août 2024, les lobbyistes de l'industrie et possiblement des groupes paravents ont exercé [d'intenses pressions](#) sur Ottawa pour que la vente de produits nicotiniques soit à nouveau autorisée dans les dépanneurs. Ils ont rencontré [à de nombreuses reprises](#) des autorités de la santé, en plus de [plusieurs réunions](#) avec le Cabinet du premier ministre – où les principaux acteurs de l'industrie ont cherché à discuter de « [Zonnic dans le cadre d'une approche plus large de réduction des méfaits](#) » ainsi que des « [conséquences sur la santé publique et l'accès des jeunes liées au retrait des thérapies de remplacement de la nicotine des dépanneurs](#) » [nos traductions].

Des politiciens se sont également rangés du côté de l'industrie, notamment les membres du **Parti conservateur** fédéral (qui avait promis de « Libérez le Zyn » ou « [Free the Zyn](#) » lors de la campagne électorale de l'année dernière), la première ministre de l'Alberta **Danielle Smith** et le **Gouvernement de l'Ontario**, selon le **National Post**. Ils invoquent les arguments de l'industrie concernant la lourdeur administrative et la croissance d'un marché illicite. Incidemment, autoriser la vente dans les dépanneurs ne réduirait aucunement les ventes de sachets non

conformes, comme ceux qui contiennent des saveurs autres que la menthe ou dont la teneur en nicotine dépasse 4 mg, ce qui constitue l'essentiel du marché illégal.

Zyn et d'autres marques de sachets de nicotine qui inondent le marché illégal canadien appartiennent aux sociétés mères des plus grands fabricants de tabac du Canada

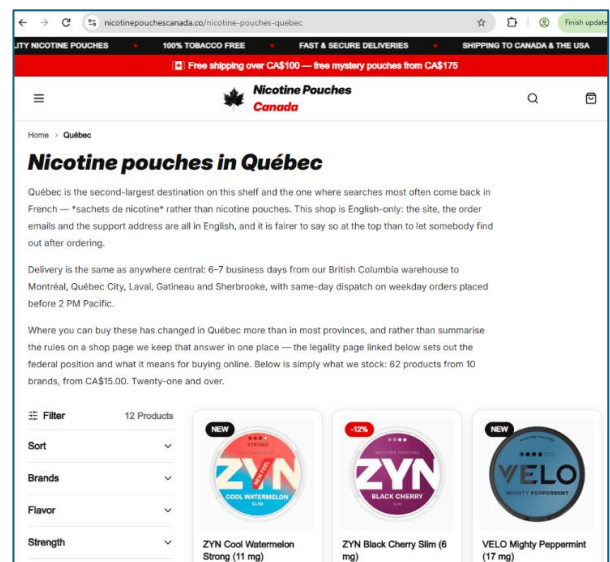
« Il est important de noter que, malgré leurs affirmations selon lesquelles ils souhaitent aider les fumeurs à cesser et à freiner le marché illicite, les plus grands fabricants de tabac du Canada sont des filiales des mêmes multinationales qui détiennent les principales marques de sachets de nicotine se retrouvant sur le marché illégal. Pour tout dire, les géants du tabac tirent profit de la vente de sachets de nicotine, qu'elle soit légale ou illégale », explique **Mme Callard**. « Ces mêmes entreprises ont menti pendant des décennies au sujet de la dépendance à la nicotine, du marketing destiné aux jeunes et de la contrebande. Si les gouvernements ont tiré une leçon de cette industrie, c'est qu'on ne peut pas leur faire confiance, ni à elles ni à leurs partenaires commerciaux, lorsqu'il s'agit de protéger les jeunes ou de proposer des solutions. »

En effet, « des cigarettiers canadiens du tabac a fait la promotion des cigarettes électroniques et des sachets de nicotine au moyen de publicités de type « style de vie », comme « VAPING ROCKS », et d'images de jeunes pratiquant des sports ou faisant la fête – jusqu'à ce que de nouvelles règles l'en empêchent. Les sociétés mères d'**Imperial Tobacco** (British American Tobacco) et de **Rothmans, Benson & Hedges** (Philip Morris International) commanditent toutes deux la **Formule 1** par l'intermédiaire de leurs marques de sachets de nicotine **VELO** et **Zyn**, respectivement, rejoignant ainsi la jeunesse à travers le monde, y compris au Canada. Des marques de multinationales sont très présentes sur le marché illicite au Canada, avec celles de l'industrie du tabac étant les plus populaires auprès des jeunes. À ce jour, les partenaires du détail de l'industrie, en particulier les boutiques de vapotage, continuent de vendre des arômes de desserts et de boissons gazeuses interdits par le gouvernement fédéral et d'expédier des produits aromatisés vers les provinces où ils sont interdits.

« Le gouvernement fédéral est tout à fait conscient que le secteur des produits de vapotage se montre particulièrement récalcitrant¹, pourtant les fabricants ou les détaillants se voient rarement, voire jamais, imposer une amende ou subir la suspension de permis en raison de leurs pratiques non conformes », ajoute **Mme Callard**.

« En ce qui concerne les sachets de nicotine, tout comme pour les produits de vapotage, nombreux magasins ayant pignon sur rue et détaillants en ligne basés au Canada contribuent ouvertement au marché illicite. Certains vont même jusqu'à faire de la publicité par l'intermédiaire de services de diffusion de communiqués de presse comme **Business Wire** », explique **madame Doucas**. « Compte tenu de l'application laxiste des règles sur les produits de vapotage et du faible taux de conformité qui en découle, il est raisonnable de croire que la même approche de laisser-faire s'applique actuellement aux sachets de nicotine. »

« Les ventes illicites et les produits illicites constituent un problème, mais la solution n'est pas un encadrement plus laxiste. Le gouvernement devrait plutôt faire respecter



¹ Les rapports d'inspection concernant les produits de vapotage à base de nicotine font systématiquement état de faibles taux de conformité, près de la moitié des fabricants (45 %) et des détaillants (43 %) ayant été jugés non conformes lors de leur dernier rapport.

les lois existantes et se doter de moyens supplémentaires pour dissuader davantage les ventes illégales, notamment en interdisant les ventes en ligne. En effet, Ottawa doit commencer à [appliquer des sanctions beaucoup plus pénalisantes](#) et veiller à établir des protocoles collaboratifs avec les provinces afin de mieux dissuader et punir les contrevenants. Le gouvernement ne devrait certainement pas envisager d'assouplir les règles de santé publique à la demande d'une industrie qui engendre et tire profit de la dépendance », insiste **Mme Doucas**.

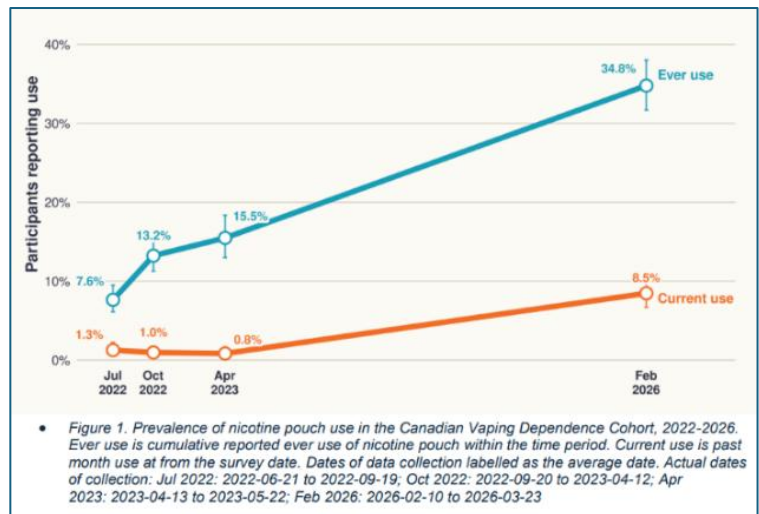
« La dépendance à la nicotine est avant tout un enjeu de santé publique. Pourquoi le premier ministre écouterait-il les acteurs de l'industrie dont la seule mission est de maximiser leurs ventes? », s'interroge **Les Hagen, directeur d'ASH Canada**. « En ce qui concerne les produits hautement addictifs, les fabricants de tabac n'ont aucune crédibilité et ne devraient pas pouvoir dicter les politiques de santé. Les jeunes Canadiens méritent d'être protégés contre les fabricants de tabac et de nicotine et leurs produits addictifs et nocifs. »

« Il n'est pas surprenant que l'industrie du tabac et ses partenaires commerciaux contournent les autorités de la Santé pour s'entretenir directement avec le cabinet du premier ministre et les premiers ministres provinciaux. Cependant, il est choquant de constater que non seulement des élus les rencontrent, mais que certains appuient leurs revendications. Ces rencontres vont à l'encontre de l'esprit de la Convention-cadre mondiale pour la lutte antitabac de l'OMS, qui exhorte les gouvernements à [s'abstenir de collaborer avec les fabricants de tabac](#) en matière d'élaboration des politiques de santé, » ajoute **M. Hagen**.

Le débat quant à l'efficacité réelle des sachets de nicotine en tant qu'aides au sevrage tabagique [est loin d'être clos](#). Mais ce qui est clair, c'est que ces sachets, tout comme les cigarettes électroniques, [ont pour effet d'élargir](#) le marché de la nicotine, et non à le réduire, surtout face à la baisse progressive du tabagisme observée depuis plusieurs décennies.

Augmentation de la consommation de pochettes chez les jeunes.

Une étude menée par l'**Unité de recherche sur le tabac de l'Ontario (OTRU)** révèle que la consommation de sachets de nicotine chez les jeunes Canadiens connaît [une hausse spectaculaire](#). « Autoriser la vente de sachets de nicotine dans les stations-service et les dépanneurs ne ferait qu'aggraver le problème, en facilitant l'accès des jeunes à ces produits et en les exposant à des présentoirs et d'autres formes de promotion », conclut **M. Hagen**.



Information:

Flory Doucas, 514-515-6780 or fdoucas@cqct.qc.ca ;

Cynthia Callard, 613-600-5794 or ccallard@smoke-free.ca

Les Hagen, 780-919-5546 or hagen@ash.ca ;